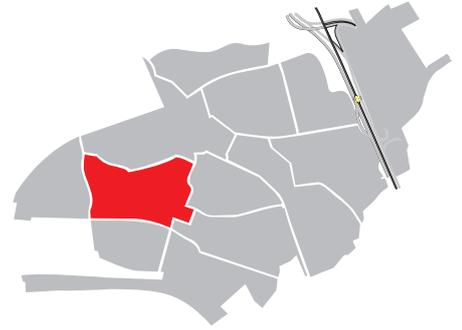


**fontenay
je participe !**



CONSEIL DE QUARTIER

RIGOLLOTS-ROUBLOT- CARRIÈRES

DU JEUDI 30 MARS 2023

DE QUOI AVONS-NOUS PARLÉ ?

- Théâtre Jean-François Voguet
- Présentation des grands projets ville en cours (parvis Jules-Ferry, ligne 1 du métro)
- 2ème édition du budget participatif 2023
- Partage de l'espace public
- Présentation de la Mutuelle Santé Communale

Élu.e.s présent.e.s :

- Sylviane Gauthier, élue du quartier, conseillère municipale à l'Accueil et à l'Aide à l'Intégration
- Joeffrey Gueniche, adjoint au Maire à la Vie démocratique
- Philippe Cornelis, adjoint au Maire aux Espaces Publics

Référente de quartier :

Niouma Kanoute (Service Vie des Quartiers)

Service présent :

Mélanie Roger, Responsable du service Espaces Verts
Arthur Lassaigue Responsable du Théâtre J. F Voguet

Point 1



Présenté par Arthur Lassaigne, directeur du théâtre Jean-François Voguet, arrivé en janvier 2023.

Le matériel scénotechnique sera livré très prochainement. Et le théâtre ouvrira ses portes à la rentrée, en octobre 2023. Ce théâtre sera ancré dans la ville, ouvert sur le quartier. La notion de participation des habitant.e.s sera primordiale pour le faire vivre. Nous travaillons à la constitution d'un Comité de programmation, une partie de celle-ci pourra être choisie par les habitant.e.s. Plusieurs axes ont été définis, notamment : le dialogue entre l'art et le sport, et l'adolescence (avec des représentations en journée et en soirée). Il y aura un festival d'une semaine et une troupe ado.

Si vous voulez contribuer à la vie du théâtre, vous pouvez devenir ambassadeurs/ambassadrices du théâtre. Il vous suffit de nous écrire un mail à dac@fontenay-sous-bois.fr.

Question : Une personne sera-t-elle dédiée à la programmation de la danse ?

Réponse: La programmation restera pluridisciplinaire. Nous accueillerons toujours la Biennale de Danse. Les grands partenariats de la Ville demeurent.

Question : Y aura-t-il des créneaux libres pour les auteurs non connus ?

Réponse : C'est là l'enjeu du Festival Charles Dullin. Le théâtre ne sera pas qu'un lieu de diffusion. Nous accompagnerons également les initiatives amateurs et semi-pro.

Point 2

Le projet d'embellissement du parvis de l'école Jules-Ferry est présenté par Mélanie Roger, responsable des Espaces Verts.

Suite aux réunions de concertation avec les habitant.e.s en 2022, il est prévu de végétaliser le parvis tout en laissant l'espace libre pour que les enfants puissent jouer. Il y aura des massifs arbustifs traversant, un jardin gourmand face au jardin

pédagogique, des marelles à l'entrée de l'école, quelques bancs, un bel arbre de type chêne, une AMAP, un primeur et une ludothèque mobile. Le revêtement piéton sera perméable, certainement un béton drainant. Les arbres existants resteront sur le parvis, hormis les petits prunus, lesquels sont dangereux pour la santé en raison d'un champignon que l'on ne peut pas traiter.

Calendrier :

Lancement des travaux au début de l'été 2023

Plantations en automne-hiver 2023

Question : Les points d'apport volontaire (PAV) restent ?

Réponse : Oui.

Question : Comment les auxiliaires de vie auront-elles accès aux habitations ?

Réponse : Il y aura toujours les bornes. Ce sera le même fonctionnement qu'aujourd'hui.

Question : Les véhicules de livraison génèrent des nuisances. Nous avons demandé une zone d'arrêt minute.

Réponse : Ce sujet avait été abordé. Le problème de l'arrêt minute est qu'il sera utilisé comme place de stationnement. Mais nous pouvons l'expérimenter.

Question : Le point de tri d'ordures est une déchetterie à ciel ouvert.

Réponse : Nous pouvons demander à la personne en charge au Territoire s'il y a un problème de rotation.

Question : Peut-être faudrait-il faire une sensibilisation sur le coût de l'amende en cas de dépôt sauvage ?

Réponse : Ce peut être une piste.

Question : Pourrait-on prévoir un traçage pour les vélos ?

Réponse : Vous avez raison. Nous marquerons une voie cyclable.

Question : On pourrait installer une cabane à livres sur le parvis de l'école.

Réponse : Il y en a déjà une de prévue. C'était une demande des enfants. Mais nous pourrions la choisir ensemble dans le cadre du Bureau.

Information sur le projet de prolongement de la ligne 1.

Le projet du prolongement de la ligne 1 a récemment obtenu l'inscription de 110 millions d'euros pour continuer les études et les mesures conservatoires dans le futur Contrat de Plan État-Région. Le projet sera reculé de quelques années, mais la Ville poursuit la mobilisation. Une banderole géante a été déployée au-dessus de l'A86 pour demander le prolongement de la ligne 1.

Point 3

La deuxième édition du budget participatif a été lancée le 15 janvier 2023. Les projets pourront être déposés jusqu'au 15 avril. Les critères sont les mêmes que lors de la première édition. Pour qu'un projet soit recevable, il doit toujours :

- Être déposé par un.e Fontenaysien.ne à titre individuel ou collectif
- Être utile aux habitant.e.s de Fontenay ou de votre quartier
- Entrer dans le champ de compétences de la Ville
- Représenter une dépense d'investissement et non de fonctionnement

Les thématiques sont identiques :

- Projets de mobilier et/ou d'installation urbaine favorisant la convivialité, la solidarité et le lien social entre générations
- Projets d'expression culturelle, d'infrastructure libre de sports et de loisirs
- Projets favorisant la santé, le bien-être et la nature en ville

Toutefois, cette année, la priorité sera donnée aux petits projets pour permettre une plus grande pluralité. Le budget total reste 530 000 euros, soit l'équivalent de 10 euros par habitant.e. L'enveloppe sera divisée en trois parties :

100 000 euros pour les projets de moins de 10 000 euros

250 000 pour les projets estimés entre 10 000 et 50 000 euros

180 000 pour les projets de plus de 50 000 euros

Question : Peut-on défendre un projet oralement ?

Réponse : Bien sûr. Il y aura un temps de présentation de tous les projets retenus qui sera proposé

Question : Nous n'avons pas les compétences pour budgéter les projets.

Réponse : L'estimation financière est réalisée en amont par les services techniques.

Point 4

La consultation sur le partage de l'espace public est prévue entre avril et juin. La Ville a souhaité lancer cette étude pour parler avec les habitant.e.s des évolutions des usages et pour connaître leurs souhaits quant à l'évolution de Fontenay pour les décennies à venir. La concertation se fera sous deux formes : seront organisées trois réunions publiques et trois ballades urbaines au printemps.

Pour rappel, le partage de l'espace public est un axe fort du mandat municipal, l'objectif étant l'apaisement de l'espace public, c'est-à-dire permettre une meilleure cohabitation entre les piétons, les voitures, les cyclistes, etc, tout en favorisant les mobilités actives.

Question : La pédagogie est essentielle. Il serait bon de faire des rappels du code de la route dans le magazine municipal.

Réponse : C'est noté.

Question : On a enlevé les panneaux et les pictogrammes de double sens vélo. J'ai contacté l'élu à la Voirie, mais les panneaux n'ont toujours pas été remis.

Réponse : En effet, il y a un vrai problème d'incivilités à ce sujet. Des personnes retirent les panneaux. Nous les remettrons, ainsi que les pictogrammes.

Question : Le 30 km/h n'est pas du tout respecté.

Réponse : Nous avons réalisé que beaucoup de gens n'étaient pas au courant que les voies communales étaient limitées à 30 km/h. Nous allons revoir la communication à ce sujet.

Question : Dans le cadre de la concertation, pourra-t-on avoir des informations sur le trafic ?

Réponse : Nous pourrions travailler à partir du diagnostic qui sera établi et des cartes de la ville.

Point 5

Dans le cadre de l'instauration d'une mutuelle communale, engagement du mandat municipal, la Ville a opté pour la Mutuelle Familiale. Sont proposés 4 niveaux de protection. Il n'y a pas de délai de carence, pas de limite d'âge, et les tarifs n'augmentent pas pendant deux ans. Par la suite, la hausse est limitée à 2 ou 3% maximum. À partir de 70 ans, le tarif est bloqué et cesse d'augmenter. Telle que la Ville l'a négociée, la mutuelle est 20% moins chère qu'ailleurs.

La mutuelle communale favorisera l'accès à la santé pour toutes et tous, en cohérence avec le projet de création d'un Centre Municipal de Santé unique, qui permettra d'élargir l'offre de soins. Des permanences sur la mutuelle ont lieu tous les vendredis au club Matteredaz.

Information :

Depuis 2021, l'association Les Petits Totems organise une « rue aux enfants », dont la troisième édition aura lieu le samedi 20 mai. Une semaine avant, le samedi 13 mai, une fresque participative sera réalisée au square aux Chats.

D'autre part, une initiative intergénérationnelle avec le club Croizat (portée par le CCAS, des services municipaux et des associations locales) est prévue sur le parvis de l'école Jules-Ferry, le mercredi 14 juin.

